

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-13-6-3

Séance du vendredi 5 novembre 2010

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **C251 ET C751 GERPLAN : ETUDE ET MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable et d'accorder des subventions :

- au centre cantonal des jeunes agriculteurs de MASEVAUX et SAINT-AMARIN pour la promotion de la fête paysanne au Parc de WESSERLING pour un montant de 1.607 € (montant éligible de 3.214 €, taux d'intervention de 50 %), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 738,
- à la commune de KRUTH pour la restauration de murets de pierres sèches (tranche 2) pour un montant de 2.563 € (montant éligible de 5.395 €, taux d'intervention de 47,5 %), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C251 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74.
- à la communauté de communes du Val d'Argent pour la sensibilisation des scolaires à l'environnement et aux paysages pour un montant de 4.650 € (montant éligible de 9.300 €, taux d'intervention de 50 %), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 65734 Fonction 738.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté